

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2024**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Excusée : Danièle DUFOUR.

Secrétaire de Séance : Lionel CABATON.

Ordre du jour :

- * Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 juillet 2024
- * Point sur la rentrée scolaire
- * Situation de la MAM – Décision sur les locaux
- * Aménagement salle polyvalente : Etat d'avancement du dossier des travaux
- * Etude des devis pour la réfection du studio
- * Subventions aux associations
- * Affaires diverses

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

■ **Compte-rendu du précédent Conseil**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 05 juillet 2024 à l'unanimité.

■ **Point sur la rentrée scolaire**

Effectifs pour l'année 2024-2025 : 26 élèves à Vérosvres et 18 élèves à Beaubery.

La rentrée s'est bien déroulée. Le nouvel agent Raphaël DEBOISSY a pris son poste à la surveillance lors du temps méridien.

La prévision des effectifs pour la rentrée scolaire est positive : les 5 CM2 vont partir au collège et 9 enfants vont entrer en petite section, ce qui augmentera les effectifs de 4 enfants.

■ **Situation de la MAM – Décision sur les locaux**

A ce jour, pas de candidature concluante. Une personne est intéressée mais sans agrément ni ancienneté. Elle doit être accompagnée par une personne avec au moins 3 ans d'expérience.

Le conseil se pose la question de maintenir le projet. Doit-on garder ou non le local en location. Un rendez-vous va être demandé avec la CAF afin d'aborder le sujet de la subvention qui a été versée pour l'aménagement de la MAM.

Un nouvel appel à candidature va être lancé et une banderole va être posée sur le panneau existant.

Une décision sera prise au prochain conseil.

■ Aménagement Salle Polyvalente : Etat d'avancement du dossier des travaux

* Le permis de construire a été déposé en juillet dernier. Le délai a été rallongé pour atteindre 5 mois.

Début septembre le dossier est passé en commission de sécurité. Les 2 observations notifiées ont été levées (classement Type L, 4^{ème} catégorie). La commission a émis un avis favorable.

La sous-commission accessibilité s'est réunie cette semaine : en attente de la décision.

* L'appel d'offre aux entreprises sera lancé la semaine prochaine. Il contient 10 lots. La date limite de remise des offres est fixée au 31 octobre 2024.

La commission d'appel d'offres se réunira le 9 novembre.

Un rendez-vous avec l'architecte sera demandé pour l'analyse des offres.

* Il sera demandé aux banques de réactualiser leurs offres pour l'emprunt selon les taux en vigueur.

* Le Conseil Départemental va verser prochainement 45 000 €, soit la moitié de la subvention notifiée.

* La mission CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) a été confiée à la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION.

■ Etude des devis pour la réfection du studio

Plusieurs devis pour la réfection du studio n° 1 ont été présentés : Plâtrerie/Peinture et Plomberie/Sanitaires.

Le conseil se laisse le temps d'analyser plus profondément ces offres avant de prendre une décision.

■ Subventions aux Associations

* - **Délibération n° 2024_29**

Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

ADMR :	100 €
ASSAD du Charolais-Brionnais :	100 €
Bien vieillir en Val de Joux :	100 €
Association Entraide :	50 €
Service de remplacement Monts du Charolais :	100 €
Service de Remplacement de Génelard :	100 €
Union des Chasseurs de Vérosvres	200 €
Amicale des Pompiers de Dompierre-les-Ormes	100 €

■ AFFAIRES DIVERSES

* - Délibération n° 2024_30

Remplacement Eclairage LED Ecole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société BASSET-PARIZOT de Paray-le-Monial concernant le remplacement des éclairages LED dans une salle de classe pour un montant de 1 493,09 € HT.

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

* Voirie :

Le chemin de Sarre est à refaire : 125 ml x 3 m de largeur. Les élus souhaitent discuter du devis fourni avec la société THIVENT car montant important.

Un devis a également été donné pour la route des Pierres (enduit bicouche) et le chemin des Chambars (enrobé à chaud).

Pas de décision prise ce jour pour ces 2 devis.

* Le nettoyage des vitres des bâtiments communaux est prévu pour le mois d'octobre par la société GELIN NETTOYAGE.

* - Délibération n° 2024_31

Remorque Tribenne :

Remboursement quote-part à la commune de BEAUBERY

En 2010, la commune de VEROSVRES a acheté une remorque Tribenne pour la somme de 6 060 € HT. Les communes de BEAUBERY et de TRIVY ont participé à l'achat de cette remorque par le versement d'une subvention d'équipement de 1 515 € chacune.

La commune de BEAUBERY, qui n'utilise plus ce matériel, sollicite le remboursement de sa quote-part. L'estimation actuelle de la remorque est de 2 500 €.

Le montant à rembourser à la commune de BEAUBERY s'élève donc à 625 € (25% de 2 500 €), partagé entre les communes de VEROSVRES et de TRIVY, soit un montant de 312,50 € chacune.

Le Maire propose que la commune de TRIVY verse une subvention de 312,50 € à la commune de VEROSVRES, qui elle-même reversera la quote-part totale à la commune de BEAUBERY, soit 625 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la demande de la commune de BEAUBERY concernant le remboursement de sa quote-part sur la remorque tribenne aux communes de VEROSVRES et TRIVY,

DEMANDE à la commune de TRIVY de verser une subvention de 312,50 € à la commune de VEROSVRES,

ACCEPTE de rembourser la quote-part totale à la commune de BEAUBERY, soit 625€,

* SIRTOM :

Des revendications du personnel entraînent une défaillance du ramassage des poubelles.

La collecte des biodéchets se développe.

Des réflexions sont en cours afin de stabiliser les coûts.

* Une réunion de rencontre entre les secrétaires de Mairie de la Communauté de Communes et le service de gestion comptable de Mâcon a eu lieu. D'autres réunions plus thématiques vont être programmées.

* Le logement n° 5 au-dessus de l'école va être libéré. De nouveaux locataires vont emménager début novembre.

* L'enquête publique concernant le projet d'élaboration du SCOT du Mâconnais-Sud Bourgogne est ouverte du 7 octobre au 8 novembre 2024. Une permanence aura lieu à la mairie de Dompierre-les-Ormes le vendredi 18 octobre 2024 de 9h à 12h.

* Animaux errants : Un signalement sera fait à la Préfecture.

* L'assemblée du Sou des écoles du RPI Vérosvres-Beaubery est fixée au 15 octobre à 19h.

* La prochaine réunion Communautaire aura lieu à Vérosvres le 6 novembre.

* La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 25 octobre 2024.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Eric MARTIN

Le secrétaire de séance,
Lionel CABATON